

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de CIPAG S.A.

qui aura lieu le vendredi 22 juin 2007, à 18 h 15,
à l'Hôtel du Signal de Chexbres, Puidoux.

L'établissement de la feuille de présence débutera à 17 h 45.

1. Propos de bienvenue

2. Présentation du rapport de gestion

comprenant le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes annuels consolidés (comptes de groupe) pour l'exercice 2006.

3. Rapports de l'organe de révision

et du réviseur des comptes et des comptes consolidés pour l'exercice 2006.

4. Décisions

4.1. Approbation du rapport annuel pour l'exercice 2006

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel pour l'exercice 2006.

4.2. Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés (comptes de groupe) pour l'exercice 2006

Le conseil d'administration propose d'approuver les comptes pour l'exercice annuels et les comptes annuels consolidés (comptes de groupe) pour l'exercice 2006.

4.3. Affectation des fonds propres disponibles résultant du bilan 2006

Le conseil d'administration propose de reporter le solde du bénéfice de CHF 1 616 265.99.

4.4. Décharge aux membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2006.

5. Elections statutaires:

5.1. Conseil d'administration

Le conseil d'administration propose la réélection de MM Henri Payot, Jean-Claude Roch, Jean-Claude Mévillot, Alain Grangier et Bertrand Warnod pour la période statutaire de trois ans

5.2. Organe de révision

Le conseil d'administration propose de nommer SCF Révision S.A., Lausanne, comme organe de révision pour l'exercice 2007.

5.3. Réviseur des comptes consolidés

Le conseil d'administration propose de nommer SCF Révision S.A., Lausanne, comme réviseur des comptes consolidés pour l'exercice 2007.

6. Divers

Cartes d'admission et documents de vote

Les cartes d'entrée peuvent être obtenues au moyen de la demande d'admission ci-jointe jusqu'au 18 juin 2007. Aucun transfert ne sera enregistré sur le registre des actions après le 1^{er} juin 2007 et jusqu'au lendemain de l'assemblée générale.

Les actionnaires désirant se faire représenter ont la possibilité de donner procuration soit à un autre actionnaire, soit à un organe de la société. Toute procuration donnée à un organe de la société sera représentée par une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration. Les procurations données aux organes de la société sont exercées dans le sens des propositions du conseil d'administration.

L'assemblée sera suivie d'un buffet auquel vous êtes cordialement invités.

Puidoux, le 31 mai 2007

Au nom du conseil d'administration

Le président

Henri Payot

Le secrétaire

Jean-Claude Mévillot